

Document à compléter et à mettre sur Webclub lors de la demande de souscription en ligne de votre tournoi.

Ce document sera consulté par les affiliés au moment de leur inscription en ligne à votre tournoi.



AFT Namur-Luxembourg
Chaussée de Marche, 935 C
5100 WIERDE

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

CLUB : **TC NEUFCHÂTEAU** Matr. **6012**

Le tournoi respecte le règlement général de l'AFT imposé pour toutes les compétitions.

Date de début : **18/03/2018** Date de fin : **18/03/2018**

1. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font obligatoirement par : www.tournoi.org

Particularités réservées aux clubs :

Date et heure de clôture des inscriptions : **16/03/2018 à 23h00** Sauf pour le Belgian Circuit et clôture anticipée, les inscriptions seront clôturées le mercredi (24 h) qui précède le début du tournoi.

Particularités réservées aux clubs :

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie ou de ne pas ouvrir les tableaux ne réunissant pas 4 participants (8 en M I et D I).

Nombre de catégories organisées : simples **0** doubles **0** jeunes **1**

2. DROIT D'INSCRIPTION :

Le droit d'inscription, par catégorie est au 1er match **0** 2ème match **0**

Pour les jeunes, il est de 1er match **7** 2ème match **0**

Pour les doubles, il est de **0** par paire

Tout joueur, déclaré W.O. (même excusé) au 1er ou au 2ème match, est redevable du montant de l'inscription.

3. TIRAGE AU SORT :

Date et heure du tirage au sort public : **18/03/2018 à 13h00**

Particularités réservées aux clubs :

4. HORAIRES :

Attention : pour connaître l'horaire du 1er match, consultez les tableaux via le site www.tournoi.org

le dès H
Validez votre accord en cochant la case "Conf" prévue dans la rubrique "mes matchs".

En cas de problème, contactez le juge-arbitre ce jour-là entre : H et H

au n° de téléphone suivant :

Particularités réservées aux clubs :

5. JUGE-ARBITRE et ARBITRES :

Le tournoi est dirigé par Mr, Mme, Mlle **Lionel BOULANGER** juge-arbitre

et Mrs, Mmes, Milles **Antoine CARON, Laurent BODET et Jean BOULANGER** adjoints

Tél. juge-arbitre **0477/98.73.45** Tél. secrétaire **0484/14.83.20** Tél. club-house **0477/98.73.45**

Nombre de terrains utilisés : **1** dont **0** de plein air.

Nombre de terrains couverts pouvant être utilisés : **1** en **PVC Gerflor**

Il pourrait être fait appel à des terrains d'autres clubs et/ou à des terrains particuliers agréés.

Des rencontres pourront se dérouler à la lumière artificielle.

Particularités réservées aux clubs :

6. DISPONIBILITE DES JOUEURS : en semaine à partir de **16** heures et le week-end de 9 H à 23 H.

Le début de la dernière rencontre est prévu à 23 H au plus tard.

Dans les catégories -13 ans ou plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 H.

Particularités réservées aux clubs :

7. REMISE DES PRIX :

Particularités réservées aux clubs : **Remise des prix après le tournoi.**

8. PARTICULARITES SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

9. PARTICULARITES EXTRA-SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

10. Le juge-arbitre responsable du tournoi prend toutes les dispositions qui s'imposent pour faire assurer l'arbitrage des finales.